



Bruxelles, le 18 janvier 2018  
(OR. fr)

5406/18

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
2014/0175 (COD)

---

CODEC 50  
CODIF 1  
ECO 5  
MI 28  
UD 8

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des droits de douane supplémentaires sur les importations de certains produits originaires des États-Unis d'Amérique (Texte codifié) <b>(première lecture)</b> - Adoption de l'acte législatif

---

1. Le 12 juin 2014, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 207, paragraphe 2 du TFUE, qui a été complétée par une proposition modifiée transmise au Conseil le 4 juillet 2017 <sup>2</sup>.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 12 décembre 2017. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> doc. 11676/14.

<sup>2</sup> doc. 11053/17.

<sup>3</sup> doc. 15643/17.

3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 60/17.

Si le Conseil approuve la position du parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.

---